

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 18 AVRIL.

Hier ont eu lieu les obsèques de lady de L'Isle et Dudley. Le char funéraire était traîné par six chevaux, richement caparçonnés. On y remarquait la voiture du roi attelée de six chevaux, et plusieurs autres voitures des princes de la famille royale.

La chambre des communes s'est occupée hier soir de la motion de S. H. Hardinge, tendant à ce qu'on ne permit plus les enrôlements pour l'Espagne. Après une longue discussion les débats ont été continués à aujourd'hui ; ni lord Palmers-ton, ni lord John Russel n'y avaient pris part.

### FRANCE. — PARIS, LE 19 FÉVRIER.

Aujourd'hui, à 2 heures et demie, MM. les ministres sont entrés à la chambre des députés précédés de M. Molé, président du conseil, qui a eu aussitôt la parole pour une communication du gouvernement.

« Messieurs, dit-il, le roi m'a chargé de vous communiquer un événement heureux qui vient changer l'état de sa famille. Notre dynastie va s'affermir. La chambre apprendra avec satisfaction que le roi a conclu le mariage de son fils M. le duc d'Orléans avec la duchesse de Mecklenbourg. Cette princesse est illustre par son rang, par son origine ; elle est plus élevée encore par son esprit et ses sentimens ; ses grandes qualités assurent le bonheur privé de son époux. Elle va se confondre parmi les membres de la maison royale. Cette alliance chère au cœur d'un prince est un lien de plus pour notre affermissement. Dès ce moment on doit pourvoir à l'établissement de Mgr. le duc d'Orléans. La princesse doit trouver chez nous une belle situation. C'est le vœu de la chambre. C'est celui de la loi. On vous avait présenté un projet de loi tendant à faire accorder un apanage au duc de Nemours. Cette proposition était conforme aux principes de l'intérêt national et approuvée par les règles du droit public de tous les temps.

« Le duc de Nemours s'est empressé de solliciter de son père le retrait du projet, pour songer au mariage de son frère. Le roi a écouté la demande de son second fils, et il a voulu que le projet fut ajourné. Vous le savez, messieurs, la liste civile a été employée à de grandes choses. Les arts, l'industrie, tout s'est senti de son heureuse influence. En présence de tels faits, les efforts de la haine deviennent impuissans.

« Nous n'avons pas hésité à vous annoncer un nouveau projet pour régler le supplément de la dotation du prince royal, qui va épouser la duchesse de Mecklenbourg. Notre réclamation est appuyée sur l'art. 20 de la loi du 2 mars 1832. Le roi ne nous a pas permis de déterminer le chiffre, ce sera à la chambre à le fixer. En cas de prédécès du duc d'Orléans avant d'arriver à la couronne, on devra payer annuellement à son épouse la somme de 300,000 francs. Vous vous associez sans doute aux sentimens que le roi éprouve. Nous verrons cet heureux mariage s'opérer à l'époque où la France est arrivée à la fin de tous ses malheurs, et où la monarchie est à jamais inébranlable. Ce résultat qui nous a tant été disputé a été obtenu par la sagesse du trône. Mais à votre, par les lois salutaires que vous avez votées.

« Quant à nous, fidèles à tout ce qui a été fait jusqu'ici, nous soutiendrons les principes que nos anciens collègues, que nous regrettons, ont professés dans cette chambre. Vous

### EXPÉDITION DE LA RECHERCHE.

Le fragment qu'on va lire est extrait d'un livre plein d'intérêt qui n'a point encore paru et dont l'auteur, envoyé par l'Académie française à la découverte de la Lilloire.

Quelques jours après notre arrivée en Islande, la Recherche quitta Reykiavik. Elle visita les diverses parties de l'île où abordent les pêcheurs français et se dirigea vers la côte orientale de Groenland.

Le 29 juin, l'équipage s'aperçut du voisinage des glaces, à la couleur de la mer verte et foncée. Le ciel était pur, l'horizon étendu à midi, la vigie signala une glace flottante. Une heure après on en comptait un grand nombre. La nuit vint ; l'obscurité était profonde, le bâtiment mit en panne.

Le lendemain, au lever du soleil, on découvrit du haut des mâts l'immense espace occupé par la banquise ; cette banquise n'est point comme on se le figure généralement, une mer de glace unie, compacte. C'est un amas de blocs gigantesques chassés par la tempête, emportés par le courant, qui flottent comme les vagues, s'agglomèrent, s'attachent l'un à l'autre, et quelquefois se disjointent. A une certaine distance on ne distingue pas, il est vrai, leurs aspérités, toutes ces lignes échancrées, tortueuses, irrégulières, apparaissent comme une surface plate et continue. Mais à mesure qu'on en approche, ces glaces se dessinent sous les formes les plus étranges, les plus variées. Les unes projettent dans les airs leurs pics aigus, comme des flèches de cathédrale ; d'autres sont arrondies comme une tour crénelée comme un rempart. Celle-ci ouvre ses flancs aux flots impétueux qui la fatiguent ; elle se creuse, se mine, s'élargit comme une voûte, et ressemble à une arche de pont ; celle-là se dresse fièrement au milieu des autres comme un palais de roi ; elle a ses murailles de granit, sa colonnade ; sa terrasse italienne, et le soleil qui la colore la rend éblouissante comme un de ces temples d'or où demeuraient les dieux Scandinaves. Souvent aussi, au milieu de cet océan désert, sous ce rude ciel du nord, on retrouve des formes de

savez qui nous sommes, et le passé est pour vous le gage de l'avenir. Nous ne vous ferons pas de promesses, les actes, voilà quels seront les preuves que nous vous donnerons de nos sentimens. Puisse le mariage du prince rallier tous les nombreux partis qui nous divisent. Nous mettons en la chambre toute notre confiance, nous sommes trop en harmonie avec elle pour qu'elle puisse nous manquer ! Nous ne présenterons pas d'autre programme. La chambre nous connaît, elle nous jugera d'après nos actes.»

M. le président du conseil donne lecture du projet de loi suivant :

Projet de loi pour les dotations du duc d'Orléans.

Art. 1<sup>er</sup>. La dotation attribuée au duc d'Orléans par l'article 20 de la loi du 22 mars 1832, est portée à ..... elle sera payée à compter du jour de son mariage.

Art. 2. En cas de prédécès du duc d'Orléans avant son avènement à la couronne, il sera payé à la princesse, sa veuve, une somme de trois cent mille francs.

Le projet de loi relatif à l'apanage du duc de Nemours est retiré.

M. Molé, président du conseil a fait les mêmes communications à la chambre des pairs. Il a ajouté :

Quant aux lois sur la déportation à l'île Bourbon et celles en vigueur contre les anarchistes, reconnue nécessaires, il ne lui convient pas d'en entretenir la chambre, elles seront examinées ultérieurement, et quand le temps sera venu le cabinet les soutiendra ; il ne lui convient pas de désert.

M. Villemain a demandé de plus larges explications. Il insiste pour savoir si le gouvernement est décidé à soutenir la loi de non révélation.

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, déclare que le cabinet, fort de sa conviction et du désir de faire le bonheur du pays, ne déviara pas de ses principes, malgré l'opposition des partis, et que tout dans ses actes annoncera l'intérêt que prend le gouvernement à faire prospérer les intérêts du pays et à assurer le maintien du trône et de la dynastie de juillet. (Voix nombreuses : Très bien !)

M. le général Lallemant demande qu'une députation choisie aille féliciter S. M. sur la conclusion du mariage du prince royal et chez S. A. R. M. le duc d'Orléans, pour lui offrir les mêmes félicitations. (Appuyé !)

M. de Dreux-Brézé insiste pour avoir des explications plus explicites sur la marche du cabinet.

M. de Montalivet (avec force). Je répondrai à l'orateur que depuis sept ans il fait de l'opposition quelque soit le cabinet et quelque soit sa marche et ses vues politiques ; peu doit lui importer aujourd'hui le système de gouvernement, et je lui dirai que le cabinet ne peut le suivre dans ses interpellations.

— La discussion des crédits supplémentaires a commencé hier à la Chambre des députés après la communication des ministres. M. le maréchal Clausel a demandé la parole le premier, en-dehors de son rang d'inscription, et il a présenté une apologie de sa conduite comme gouverneur-général d'Alger et comme général en chef. Il a été remplacé par M. Jaubert, adversaire déclaré de tout système de colonisation et même de tout système d'occupation.

S. A. R. madame la duchesse d'Orléans viendra à la frontière, accompagnée par sa mère, et S. A. R. M. le duc d'Orléans ira lui-même la recevoir sur le territoire français. (Charte de 1830.)

végétation empruntés à d'autres climats. On aperçoit des plantes qui semblent se balancer sur leur tige ; des arbres qui penchent vers les vagues leur feuillage ; des animaux qui dorment sur leur lit de glace. Quelquefois les Esquimaux ont vu dans cette nature fantastique l'image des lieux qu'ils venaient de quitter. Des maisons construites symétriquement, alligées comme dans une rue, leur apparaissaient de loin. Des dans à dossier semblaient les appeler à prendre du repos ; des tables se dressaient devant eux. Ni les bouteilles à long col, ni les verres, ni la nappe éfrangée, rien n'y manquait. Mais un instant après l'image trompeuse disparaissait comme par enchantement, et une autre image venait la remplacer.

Ce qui ajoutait encore à l'effet produit par tant de points de vues bizarres, c'est l'admirable couleur de ces glaces, c'est le bleu transparent, le bleu limpide et velouté qui les révet. A côté de ces tons de couleurs si pures, si lumineux, l'azur du ciel paraissait pâle et l'émeraude de la mer était terne.

Mais pour ceux qui devaient la franchir, cette banquise avait un aspect effrayant. De loin le regard du matelot contemplait ces remparts de glaces élevés, l'un derrière l'autre, comme des chaînes des montagnes. On n'entrevoit pas un espace libre, pas un chemin ; seulement de temps à autre une gorge étroite comme un défilé. C'était là qu'il fallait s'engager, c'était là qu'il fallait faire manœuvrer le bâtiment.

Le capitaine, M. Trehouart, donna l'exemple du courage et de la patience. Il était le chef de cette périlleuse expédition ; il en devint l'âme et la vie. Pendant tout le temps que la Recherche passa dans les glaces, on le vit nuit et jour au milieu de l'équipage, calculant les écueils, dirigeant les manœuvres, gouvernant son navire avec la sagacité d'un vieil officier et l'intrépidité d'un vrai soldat. Si la Recherche n'a pas péri dans la banquise, c'est à lui qu'on le doit, c'est au zèle qu'il avait su communiquer à tous ceux qui l'entouraient.

Pendant huit jours, la Recherche louvoyait au milieu des passages sans issue, des gorges perfides de la banquise, à chaque instant

— Il paraît décidé que c'est à la chapelle royale de Versailles que sera célébré le mariage du duc d'Orléans, qui, d'ailleurs, est retardé d'un mois par des nouvelles du Mecklenbourg. La princesse Hélène n'arriverait pas avant la fin du mois de mai.

— Le projet d'un million de dotation pour la reine des Belges n'est pas retiré. On peut croire que le vote de cette loi éprouvera plus d'une difficulté à la chambre élective.

— M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, est parti pour Vienne.

— Par ordonnance royale du 18, M. Persil, membre de la chambre des députés, est nommé président de la commission des monnaies, en remplacement de M. le comte de Sussy, décédé.

— Le ministre de l'intérieur a dépêché l'ordre en province, ces jours derniers, d'ouvrir, sans délai, les travaux publics qui doivent avoir lieu dans les diverses localités afin d'occuper les nombreux ouvriers qui sont sans travail.

— On assure que d'après les ordres de M. Duchâtel, les caisses du Trésor ont été vérifiées aujourd'hui lundi et qu'un procès verbal constatant leur situation a été dressé. C'est pour la première fois qu'un ministre sortant fait procéder à cette vérification.

— M. Alvarez (Pablo) est arrivé à bride abattue de Bayonne avec des dépêches qu'on dit importantes.

— L'ouverture des débats dans l'affaire relative à l'attentat du 27 décembre 1836 aura lieu vendredi 21 avril, jour fixé par l'arrêt du 5 de ce mois. (Moniteur.)

— Depuis hier, on a arrêté 22 ouvriers comme accusés d'avoir pris part aux rassemblemens du faubourg du Temple et du faubourg St-Antoine.

— Il est arrivé à Lyon des commandes assez considérables pour les Etats-Unis d'Amérique ; mais les prix sont si limités qu'il ne paraît pas possible de les exécuter.

— Le Censeur de Lyon parle de la faillite d'une maison de commerce de cette ville, dont le passif s'élève à 7 ou 800,000 frs.

— Un journal de l'opposition publie la note suivante : « Des renseignemens certains que nous avons sous les yeux portent à 96,600 le nombre de feuilles politiques timbrées qui se distribuent quotidiennement à Paris ou partent pour les départemens. Voici la décomposition de ce chiffre entre les diverses opinions : Parti ministériel : Journal des Débats, Journal général de France, la Presse, la Paix, Journal de Paris, 31,200. Parti légitimiste : Gazette de France, la France, l'Echo, le Journal des Campagnes, l'Europé et la Quotidienne, 16,959. Opposition professant à divers degrés les principes de la révolution de juillet, 48,450. Total 96,600.

— Le monument que l'on doit élever, à Ajaccio, à la mémoire de Napoléon, est déjà commencé, nous écrivait de l'île Rousse ; de sorte que les étrangers qui sont attirés dans cette ville par le désir de visiter le lieu où naquit l'homme extraordinaire, pourront bientôt y admirer son image, qui, comme une brillante auréole, doit lui servir de couronnement. La colonne d'Ajaccio sera tout entière de ce beau granit qui forme aujourd'hui le soubassement de celle de la place Vendôme, et qu'on rencontre en grande masse dans tout l'arrondissement de Calvi.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de la frontière, le 13 avril, que l'expédition projetée par les carlistes se prépare avec activité ; elle se composera de quatre bataillons d'infanterie et de 2000 chevaux, arrêtée par une nouvelle montagne, surprise par un nouveau danger. Un matin, une glace flottant vint la heurter, et lui enleva quatre pieds de son étrave. Il n'en fallait guère plus pour la faire sombrer, elle arriva cependant à vingt lieues de terre, mais les glaces l'empêchèrent d'aborder. Depuis plusieurs jours un brouillard continu n'avait pas permis de prendre la hauteur du soleil. Des courants, dont on ne peut calculer la force, entraînaient le bâtiment, et les officiers ignoraient leur véritable position.

Un coup de vent du Nord leur fraya un passage. Les glaces furent emportées avec vitesse. Le 5, au matin, la Recherche manœuvrait plus à l'aise ; les blocs flottants avaient disparu. Il ne restait autour du bâtiment que des masses gigantesques, les unes semblables à des montagnes, d'autres à des édifices en ruines. Le soir un cri de joie retentit au haut des mâts ; un matelot venait d'apercevoir la terre de Groenland. Le calme arrêta le navire pendant la nuit, mais le lendemain la brise fraîchit, et après quelques heures de navigation on découvrit très bien la côte élevée, spacieuse et couverte de neige.

Cependant personne ne connaissait le point où il fallait aboutir ; on tira quelques coups de canon dans l'espoir d'attirer des Groenlandais, puis on attendit. Tout-à-coup l'œil exercé des marins distinguait à l'horizon un point noir, ce point grossit, s'avance, et l'on aperçoit un esquimaux dans sa pirogue. Il s'approche avec une sorte d'hésitation ; mais aux signes d'amitié qu'on lui adresse, il se rassure et vient se placer au pied du bâtiment. Les officiers lui crient : *Frederikshaab!* et lui répond : *Pa mi hut*. Impossible de se comprendre. Le capitaine lui remet une lettre du gouverneur d'Islande pour le chef de l'établissement danois de Frederikshaab, lui montre le rivage et lui fait signe de la porter. L'Esquimaux baisse la tête, agite sa rame, et le voilà parti.

En quittant le bâtiment, il veut montrer son adresse ; il se fût chavirer dans sa pirogue ; il se relève d'un coup de rame ; il lance un harpon à une longue distance, puis il fuit avec la rapidité de l'éclair.

Douze heures se passent, douze heures d'anxiété. Le capitaine se des-



qui occupent les environs de los Arcos; ces derniers seront commandés par Quilez.

Cette expédition, pour laquelle on fait préparer du biscuit, passera l'Ebre et se jettera dans le Bas-Aragon aussitôt que le temps le permettra.

— On écrit de Bayonne, le 14 avril :

Il paraît positif que le général Evans a reçu de Londres la promesse éventuelle de renforts considérables et d'une intervention presque directe si le cabinet anglais est encouragé par le parlement dans son système de coopération déclinée en faveur d'Isabelle.

— On lit dans le Phare de Bayonne du 15 une correspondance de Madrid qui contient entre autres choses les lignes suivantes :

M. Marliani, notre agent consulaire à Paris et qui n'a pas reçu du gouvernement français l'exequatur, a quitté la capitale hier se rendant à son poste. L'Europe, journal légitimiste du matin, dit que M. Marliani est chargé de la négociation d'un emprunt de 900 millions de réaux avec M. Aguado, qui demande la caution des gouvernements français et anglais.

— Des correspondances de Saragosse du 11 portent ce qui suit :

L'arrivée dans nos murs des habitants que la panique avait chassés de Cuarte-Cadrite et Tena a été la cause d'un soulèvement dans cette ville. Les autorités ont été méconvenues; la nuit a été horrible. La fusillade nourrie par des émeutiers n'a cessé d'effrayer la population. Les officiers de la garde nationale ayant été obligés de parlementer avec ces misérables, une junte provisoire a été nommée : Un boucher, un ferblantier, un tailleur, un pharmacien ont été compris dans la composition de cette junte composée de 20 membres, et qui s'est proclamée en permanence. Des massacres ont eu lieu.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 AVRIL.

Au commencement de la séance de ce jour, de la chambre des représentants, M. Milcamps a déposé sur le bureau le rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif à la vente des parcelles de terrain improductive, appartenant au trésor. La chambre en a ordonné l'impression, et sur la proposition de M. le ministre des finances on a fixé la discussion entre le premier et le second vote de la loi sur les douanes.

Le second objet à l'ordre du jour était le vote définitif de la loi sur les distilleries.

La chambre modifiant son premier vote a adopté le chiffre du gouvernement (40 centimes additionnels compris) par appel nominal à la majorité de 42 voix contre 40.

Par suite de l'augmentation du droit, M. le ministre des finances a proposé le droit de restitution à l'exportation à 12 fr. 50 par hectolitre.

A trois heures, la discussion continuait sur cette proposition.

— Les pièces composant l'avant-projet présenté par le sieur Le Coq (Charles) et compagnie, comme suite à ses propositions du 6 août 1836, pour le défrichement de la Campine et l'exécution de voies de communication nécessaires à cet effet seront conformément à l'arrêté royal du 29 novembre 1836, déposées à l'inspection du public aux hôtels des gouvernements provinciaux du Limbourg et d'Anvers, pendant un mois, à compter du 21 avril courant.

Le développement total des lignes de communication projetées sera de 468,000 mètres (94 lieues).

L'évaluation de la dépense de construction, en y comprenant les intérêts du capital d'exécution, est estimée à une somme globale 16,000,000 fr.

— On nous communique une lettre datée de Bruges, 17 avril, annonçant que les administrateurs fondateurs de la Société de Commerce de Bruges sont décidés à ne point accepter les restrictions mises à l'approbation des statuts de la Société par M. le ministre de l'intérieur. Leur refus de se soumettre aux restrictions et clauses étrangères au contrat formé entre eux et les actionnaires ne serait pas direct, mais appelé devant les tribunaux, par des porteurs d'actions pour entendre prononcer l'annulation de l'acte social, ils soutiendraient d'abord : que sous le régime de la constitution de 1831, l'autorisation royale n'est plus une formalité substantielle à la validité d'une société anonyme; et subsidiairement, dans le cas où l'art. 37 du code de commerce de 1808,

montrait si l'Esquimau l'avait compris, et après cette journée d'attente, ne le voyant pas revenir, il allait aviser au moyen de reconnaître la terre, quand on vit arriver un grand nombre de kaïak. Un Groënlandais apportait une lettre du chef de l'établissement danois; il devait servir de pilote à nos compatriotes, et la Recherche entra dans le bassin de Frederikshaab, tantôt à la voile, tantôt remorquée par son embarcation ou par des pirogues groënlandaises qui l'escortaient avec une étonnante légèreté. A dix heures du soir, elle était dans le port, amarrée à de fortes encaibures. Les officiers oublièrent leurs inquiétudes, et les matelots chantaient sous le ciel groënlandais leur chanson de Bretagne ou de Normandie.

Frederikshaab est un établissement de la société de commerce de Danemark. On y arrive par un canal de deux lieues de longueur, très étroit, formé d'une haie continue de petites îles. Le sol est constamment couvert de neige; la température, dans les jours d'été, à 0°. Sur la côte, on aperçoit un petit fort en terre, portant le pavillon danois; l'habitation du chef de l'établissement, construite avec une certaine élégance, meublée avec goût, confortable, une chapelle en terre, et cinq à six huttes d'Esquimaux, voilà tout. Un navire danois vient à peu près toutes les années apporter à cet établissement les denrées européennes et prendre en échange l'huile, le phoque, le poisson, les peaux de lièvres blancs et de renards. Un prétre qui demeure à vingt lieues de là vient aussi une fois par an faire un sermon à cette pauvre peuplade, baptiser les enfants, sanctionner les mariages. Le reste du temps, les habitants de Frederikshaab vivent dans une ignorance complète du monde extérieur, dans une solitude absolue.

Le chef de l'établissement, M. Meiller et sa jeune femme, qu'il avait été chercher en Danemark deux années auparavant, accueillirent nos compatriotes avec la plus touchante cordialité. Un employé subalterne de la société, M. Kauffeld, ne fut ni moins obligeant, ni moins empressé.

La Recherche séjourna là quinze jours. Les officiers explorèrent les environs tantôt pour faire des recherches d'histoire naturelle, tantôt

serait déclaré être resté en vigueur, malgré l'arrêté du gouvernement provisoire et la constitution, le ministre n'a pu déroger à un contrat faisant loi pour tous les intéressés, si les dérogations ne sont pas fondées sur des textes législatifs précis, ou impérieusement commandées par l'intérêt général. Les tribunaux saisis de la contestation auront à statuer sur les art. 20 et 107 de la constitution.

Le premier portant : « Les Belges ont le droit de s'associer; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive. » Le second ainsi conçu : « Les cours et tribunaux n'appliquent ront les arrêtés et réglemens généraux, provinciaux et locaux, qu'autant qu'ils seront conformes aux lois. »

L'administration de la Société de Commerce de Bruges compte parmi ses membres fondateurs, deux représentants et deux sénateurs.

— MM. Laurent et Alexandre Batta qui tous deux font les délices de Paris en ce moment sont attendus à Bruxelles, et nous espérons que ces artistes célèbres ne quitteront pas notre capitale sans nous accorder le plaisir de nous faire applaudir leur beau talent.

— Dans la nuit du 15 au 16 avril courant, les préposés de la brigade ambulante, n. 2, de la province d'Anvers stationnés à Zevendonck, près de Turnhout et ceux de la brigade de Schoonbroeck, ont attaqué un transport de 16 bêtes à cornes, que l'on tentait d'introduire frauduleusement en Belgique et sont parvenus à en saisir douze, et à conserver leur capture, malgré les efforts des nombreux conducteurs et du chef, qui les excitait à user de violence pour les reprendre.

— Le gouvernement suédois vient d'établir une ligne télégraphique nouvelle, qui prolongera les communications de la capitale de Waxholm, point avec lequel elle était déjà en rapport, jusqu'à Fornsund. Les particuliers sont autorisés à en profiter, pour transmettre les avis qui les concernent, moyennant un droit de 32 schellings (environ 4 fr.) pour chaque dépêche.

Voilà le premier gouvernement qui a compris le véritable usage du télégraphe; en France on l'interdit aux particuliers, sous des peines graves, en Suède on les invite à s'en servir en les mettant à la portée de tout le monde; en Belgique on laisse faire.

— Nous avons annoncé hier que M. Cousin avait obtenu l'adjudication des 660 chevaux de trait de race indigène à fournir pour le service du ministère de la guerre. Nous apprenons aujourd'hui que c'est M. Batierrre de Gosselies qui a été déclaré adjudicataire de cette fourniture.

Bruxelles, 20 avril (trois heures). — La cote de Londres du 18 et celle de Paris d'hier, apportant de la hausse, notre bourse se trouva naturellement poussée vers ce mouvement. A l'ouverture, les obligations Ardoin ont été faites à 21 3/8; puis elles sont progressivement descendues à 20 5/8 papier, revenues à 21 1/4, puis retombées à 20 3/4 pour fermer à 20 7/8 A. Ces fluctuations reposaient sur divers bruits : on disait que le ministère anglais avait éprouvé un échec devant le parlement sur la question d'Espagne; on parlait de troubles à Paris, de défaite de l'armée chrétienne. Ces nouvelles seraient arrivées par pigeons. Sont-elles vraies? personne n'osait l'affirmer. La baisse seule est incontestable.

Les actions de la Société de Mutualité étaient très recherchées à 106; il était question d'une haute assemblée au sujet de l'autorisation de cette société. Société Générale émission de Paris 1550 P. Actions réunies 100 7/8 A. Boringe 107 P.

Anvers, deux heures. — Ardoin 21 7/8 1/2 1/4 21 2 3/4 21. Londres, 18 avril, 4 heures. — Consolidés 91 5/8 3/4, belges 000, hollandais à 1/2 p. c. 53, id. 5 p. c. 100 99 3/4 7/8; espagnols actifs au comptant 22 1/2 3/4, au 28 courant 21 1/2 3/8 5/8 3/4, coupons 45 50 52, passive 00, différée 8 7/8 3/4; portugais 5 p. c. 47 46 3/4 47, 3 p. c. 29 1/2, brésiliens 00.

LIEGE, LE 21 AVRIL.

BULLETIN.

Les feuilles de Bruxelles nous entretiennent, depuis plusieurs jours, d'un changement de ministère. Ce n'est point la première fois que des bruits de cette nature sont mis en circulation. Aujourd'hui cependant, ces bruits nous semblent avoir plus de consistance.

On avait prévu depuis assez long-temps que la réunion dans les mêmes mains des deux départements de l'intérieur et des affaires étrangères offrirait de graves inconvénients et pourrait amener de nouveaux arrangements ministériels.

En effet, l'administration de l'intérieur est certes assez importante pour occuper exclusivement un homme d'état; le charger encore du portefeuille des affaires étrangères, c'est risquer de voir traiter avec négligence, de la part du ministre, l'une ou l'autre de ses attributions. Ces inconvénients ont ils été

pour observer les mœurs, la physionomie, le caractère des habitants. Sur les montagnes, ils trouvaient la gelinotte, le lièvre blanc, le renard bleu; ils pénétraient dans la hutte du Groënlandais si assésaient à son foyer.

Les hommes sont d'une taille au-dessous de la moyenne; ils ont les yeux noirs, petits, perçants, les pommettes saillantes, le teint cuivré. M. Méquet leur trouva beaucoup de ressemblance avec les Indiens de l'Amérique méridionale, les Gabilis qu'il avait vus quelques mois auparavant.

Les femmes ont les cheveux noirs relevés à la chinoise; leur figure est douce, souvent jolie.

Les hommes et les femmes portent le même costume, une camisole en double peau de phoque ou de renne, le poil en dedans, et poil en dehors, des culottes en peau de phoque, et de grandes bottes fourrées en peau de lièvre ou de renard; tous les vêtements sont cousus avec des boyaux de poisson, taillés avec art, ornés de petites bandes de peaux de différentes couleurs, quelquefois de grains de verre. Celui des femmes surtout, est fait avec une sorte de coquetterie; elles ont de plus que les hommes un capuchon qui leur pend derrière le dos, et dans lequel, en voyage, elles placent leur enfant, afin d'avoir les mains libres et de ramener.

La hutte des Esquimaux n'est autre chose qu'un mur en pierre élevé à deux ou trois pieds de terre et recouvert en peaux de phoque; elle est fermée par un rideau de lanières de peaux transparentes qui y laisse pénétrer un peu de clarté. Au milieu de cette hutte on aperçoit une lampe de forme ovale, en pierre du pays; elle sert tout à la fois à les éclairer, à chauffer leur demeure, et à cuire leurs aliments. L'hiver ils se creusent des habitations plus solides dans les blocs de glace qu'ils taillent comme le roc.

Les habitants de cette malheureuse contrée n'ont d'autre ressource que la pêche, et le phoque compose toute leur richesse; le phoque les nourrit, les habilie, les chauffe, les éclaire, et leur donne de quoi acheter, auprès de l'agent de la compagnie danoise, les diverses denrées dont ils ont besoin. Si les phoques

reconnus par les conseillers de la couronne, et les changements dont on parle se bornent-ils à la nomination d'un ministre des relations extérieures? c'est ce que nous ne savons; mais nous désirons vivement cette modification. Ce n'est point alors que nous sommes à peine reconnus par plusieurs puissances de l'Allemagne, qu'il faut négliger et laisser languir nos rapports avec elles. Il est au contraire d'une bonne politique de chercher tous les moyens de les rendre plus actifs et de les multiplier; pour cela ce n'était point trop d'un homme habile et qui ne fut pas préoccupé par d'autres soins presque également majeurs. C'est pourtant cette dernière position qu'on a faite à M. de Theux, et malgré son zèle et son aptitude au travail, nous ne pensons point qu'il puisse y suffire.

Sous le rapport commercial, il est également nécessaire de partager les attributions de M. de Theux. Nous sollicitons des traités de commerce, nous demandons des concessions industrielles à la France. On sent encore quel rôle important est dévolu dans ces circonstances au ministre des relations étrangères, et combien il est urgent d'en confier les fonctions à un homme d'état, qui n'en soit détourné par les soins d'aucune autre affaire.

Les journaux de Bruxelles nous parlent toutefois d'un complet remaniement. Comme nous ne sommes point sur les lieux, il faut commenter la nouvelle telle qu'on nous l'a donnée. Nous dirons donc qu'il n'existe aucune cause parlementaire de nature à forcer les ministres à la retraite. Aucun membre de l'administration actuelle n'a essayé d'achever dans les chambres. Ce serait alors en dehors des débats législatifs qu'il faudrait chercher l'origine des changements dont nous entretenons nos lecteurs.

Il est bien vrai qu'on a signalé une scission dans le sein même du ministère. M. de Meulenaere était banquier, et a dû se retirer devant l'opinion de ses collègues qui n'étaient point favorables à MM. Meus et Cogen. De nouvelles divisions de cette nature auraient, dit-on, encore éclaté, et MM. D'Haart et De Theux se retireraient. Cette version a trouvé quelque crédit; mais qu'on y songe la législature s'est montrée hostile à l'ancienne banque; les deux ministres que nous venons de citer pourraient ainsi compter sur l'appui de la chambre et du sénat. Ce serait donc alors ces deux hommes d'état qui se trouveraient parlementairement les plus forts. Il en résulte que ce ne pourrait être en présence des chambres assemblées qu'il serait possible de constituer un autre cabinet.

La nouvelle d'un changement de ministère est donc au moins prématurée, si on l'examine sous ce point de vue qui nous paraît décisif. Nous persistons donc à croire qu'il s'agit seulement de la nomination d'un ministre des affaires étrangères.

Plusieurs journaux ont parlé d'une concentration de troupes hollandaises sur la frontière. Une lettre de Turnhout nous mande qu'on n'a remarqué depuis quelque temps aucun changement dans la position de l'armée du roi Guillaume.

Nous persistons à penser cependant que notre ancien ministre pourrait des projets de guerre contre la Belgique. Cela ressort bien évidemment de l'organisation militaire qu'il a donnée à la Hollande, et de la résistance qu'il oppose à toutes les réclamations, à toutes les mesures qui auraient pour objet de soulager la Hollande des charges énormes qui pèsent sur elle. Le roi Guillaume n'impose point gratuitement ces durs sacrifices à son pays, il ne risque point gratuitement sa popularité.

Il est probable, toutefois, que le vieux roi ne nous attaquera point dans les circonstances actuelles. Des hommes qui ont connaissance de son caractère, pensent qu'il ajournera ses projets de guerre tant qu'il pourra espérer de voir naître en France des événements favorables à ses desseins, et les faits dont nous avons été les témoins depuis quelques années justifient malheureusement son calcul.

Il est du reste prouvé aujourd'hui que si la providence n'avait point servi de bouclier à Louis Philippe, que si elle n'avait point détourné les coups d'Alibeu, le prince d'Orange aurait de nouveau envahi notre pays. Si donc, ce qu'à Dieu ne plaise, la main d'un régime réussissant à priver la France de son roi, nous pouvons nous attendre à voir notre ennemi tirer à l'instant même l'épée du fourreau.

Le ministre loyal, habile et ferme qui est à la tête du département de la guerre, a prouvé lors de la discussion du budget, qu'il ne se dissimulait point les dangers de notre situation. La chambre lui a accordé tous les moyens qu'il a

il est certain que toute cette population serait condamnée à mourir. La providence leur envoya aussi par les courants de la Sibirie les troues d'arbres avec lesquels ils fabriquent leurs harpons et une partie de leurs ustensiles. La providence n'oublie jamais ceux qu'elle semble le plus complètement abandonner, elle a placé sur ce sol fertile du Groënland les plantes anti-scorbutiques; elle a donné à l'Islande le fichen, préservatif de la phthisie.

Les Esquimaux vont à la pêche dans leur kaïak. C'est un canot en peau de phoque, très-étroit, aminci aux deux bouts, léger comme une écorce de liège, glissant sur l'eau comme un patin sur la glace. L'homme se place au milieu de cette frêle embarcation; il y entre jusqu'à la ceinture, il y est lié, et il la fait manœuvrer avec lui comme une partie de lui-même. Ce n'est plus un batelier ordinaire, ce n'est plus le pêcheur dans sa barque; c'est l'homme avec des pagaies, l'homme devenu poisson. Il tient d'une main une rame plate à deux pilles, avec laquelle il exécute les mouvements les plus rapides, les manœuvres les plus étranges; il a à côté de lui ses flèches, son harpon. Ainsi armé, il s'élançe sur les vagues impétueuses, court à la poursuite des phoques, et ne craint pas même d'attaquer la baleine. Quelquefois aussi il a recours à la ruse, il endort l'oiseau de mer par ses sillonnements, et quand il le voit arrêté, battant de l'aile, la tête immobile, le regard fixe, il lui lance une de ses flèches, et rarement il manque son coup.

Les Esquimaux ont encore une autre embarcation qu'ils appellent umiak; c'est leur grand bateau de voyage, leur yacht, leur navire; ils l'ea servent pour aller d'une peuplade à l'autre, pour porter leurs denrées à la colonie. Les femmes s'y embarquent avec leurs enfants, elles prennent avec elles les ustensiles de ménage, les piquets pour construire la tente. Dès que l'umiak aborde sur la côte, le Groënlandais prend ses piquets, déroule ses peaux de phoque, et voilà sa demeure faite; toute la famille couche là. Une petite planche de quelques pouces de hauteur sépare seulement les jeunes filles des femmes mariées.

La nouvelle de l'arrivée de la Recherche se répandit rapidement dans les habitations voisines de Frederikshaab, et l'on vit accourir



demandés pour mettre le pays à l'abri d'une agression, nous espérons que M. Wilmar apportera toute l'activité désirable dans l'organisation de nos moyens de défense; car, songeons-y bien, le roi Guillaume n'attend, pour nous attaquer, qu'une occasion favorable.

Si nous sommes bien informés la société de la fabrique d'Ougrée aurait renoncé à l'établissement du Haut-Fourneau, pour lequel elle avait sollicité et obtenu une autorisation.

Un détachement du gme. de ligne fort de 37 hommes, sous la conduite d'un sergent, est parti aujourd'hui pour le camp de Beverloo, où ils sont détachés pour y travailler.

Le Nouvelliste de Verviers contient un article nécrologique sur Madame veuve Iwan Simonis, née de Grand Ry, qui a été enlevée à sa famille, le 19 de ce mois, à l'âge de 60 ans. Cet article se termine ainsi :

« Sa vie, qui ne fut qu'un enchaînement de bonnes œuvres et qu'une application continuelle des préceptes de la religion, peut se résumer en deux mots : Aimer et prier. Regrettée de toutes les personnes qui l'ont connue, pour la touchante bonté de son cœur et son inépuisable amour du prochain, sa perte, nous le répétons, sera vivement sentie par la classe nombreuse de nos malheureux toujours certains de trouver près d'elle des secours et des consolations. On peut lui appliquer sans crainte d'être démenti par personne ces mots du Psalmiste : Transiit benefaciendo : Elle a passé en faisant le bien. »

— Les différends dans faits aux hospices de Verviers, par feu Mme. Iwan Simonis, s'élève à environ 80,000 francs.

— Le docteur Talma, chirurgien-dentiste du roi et de la reine, sera à Liège, le 25 et 26 du courant; il logera à l'Hôtel d'Angleterre.

— On nous apprend de Gand que de nombreuses brigades d'ouvriers terrassiers passent par cette ville sous la conduite de M. P. Schaken, entrepreneur du chemin de fer de Tirlemont à Liège.

Il paraît que cet entrepreneur met tout en œuvre pour mettre une prompte fin à cette grande et utile entreprise.

— La ville de Gand va être privée de spectacle pendant deux ans. La salle va être démolie et rebâtie à neuf sur un nouveau plan.

— M. Rutten fils, docteur en médecine et médecin ordinaire des hospices de Verviers, vient de mourir; il n'était âgé que de 43 ans.

— Un grand nombre de vols ont en lieu à Namur il y a quelque temps, aucun des auteurs n'a été atteint; dimanche dernier on a encore enlevé dans un café, la plupart des habillements des garçons. Avant peu il est probable que nous aurons d'autres faits de ce genre à signaler, si les habitants ne sont pas assez soigneux pour tenir leur porte close. Ce genre d'industrie paraît s'exercer actuellement sur une grande échelle. On doit se demander où sont passés cette quantité considérable de différents objets, soustraits en plein jour il y a environ un mois. (L'Éclair.)

— L'abolition de la peine de mort a soulevé de longs débats dans les chambres législatives du royaume de Saxe. Finalement elle a été rejetée à une majorité de 50 voix contre 10, et le code criminel actuel a été maintenu.

— On mande de Francfort-Sur-Mein, le 17 avril :

Le général Tabor, gouverneur de la partie belge du Luxembourg, est en ce moment ici, dans sa ville natale, pour consoler son vieux père aîné. Le général Tabor, l'un de ses vaillants guerriers vieillies en combattant sous leur grand chef, sous Napoléon, à dit-on, l'intention de quitter le service de la Belgique, est de rentrer dans la vie privée, pour finir ses jours dans sa ville natale.

— Une mort vraiment horrible arrivée ces jours-ci à Berlin a encore occupé l'attention du public. Un gentilhomme appartenant à une famille bien connue prit un bain russe. Au moment où il se couvrait de son linge séché à l'alcool le feu y prit et lui fit des plaies nombreuses qui ont occasionné au bout de deux jours sa mort précédée de douleurs atroces.

— On écrit de Strasbourg qu'on s'occupe beaucoup, dans cette ville d'un nouveau procédé pour extraire au premier jet le sucre blanc et cristallisé des betteraves et cela dans le

délai de douze heures, de sorte qu'un second raffinage devient pour ainsi dire superflu. On prétend qu'aucune base chimique ne concourt aux résultats de cette opération si remarquable, et que l'emploi du noir animal est tout-à-fait supprimé par la nouvelle méthode qui offre en outre un autre avantage très-considérable, celui d'une épargne de combustible qu'on dit être de 25 degrés.

Le nouveau procédé peut être appliqué à tous les établissements déjà existants, à l'exception de ceux qui sont montés d'après le système de dessiccation des betteraves.

Des échantillons du jus et du sucre, fabriqués d'après ce nouveau procédé, ont été soumis à diverses personnes; le premier est incolore comme l'eau de source, et le sucre parfaitement blanc; d'ailleurs les essais ont été faits sur une échelle assez vaste pour qu'il n'y ait plus de doute sur la réussite du nouveau système en grand. L'inventeur de cet ingénieux procédé, M. Edouard Stollé, est depuis nombre d'années honorablement connu par ses travaux en chimie comme en littérature.

COUR D'ASSISES DE LIÈGE.

Séance du 20 avril.

L'affaire qui a occupé hier la cour d'assises s'annonçait, au commencement, d'une manière extrêmement grave. Il s'agissait d'une tentative d'assassinat, crime qui, s'il était constant, devait entraîner la peine capitale. Mais l'audition des témoins a bientôt fait perdre aux débats une partie de leur importance.

Lambert Carré, âgé de 47 ans, journalier, passait à Thys, lieu de son domicile, pour un homme extrêmement dangereux et emporté, alors surtout que le genièvre avait irrité son caractère. Dans la nuit du 18 au 19 janvier dernier, il se trouvait à Crisnée, dans un cabaret où était également Louis Gilot, de Thys. Lorsque ce dernier se disposa à partir, Carré l'aborda et lui proposa de faire ensemble la route; Gilot y consentit, mais en même temps, il chercha à se débarrasser d'un compagnon aussi dangereux; il s'esquiva et partit seul. Chemin faisant, il fut rejoint par Carré. Après avoir marché ensemble pendant quelques instants, l'accusé s'arrêta et dit que jamais encore personne ne lui avait fait peur. Ces mots, annonçant de la part de l'accusé le projet de chercher querelle à Gilot, celui-ci prit la fuite et se hâta de rentrer dans sa demeure. Carré, qui l'avait poursuivi, mais sans avoir pu l'atteindre, rentra également dans son habitation. Mais bientôt il en sortit de nouveau, armé d'un fusil, et revint à la recherche de Gilot; il s'approcha de la maison de ce dernier et franchit la barrière de la cour. Gilot entendait du bruit, ouvrit la fenêtre et aperçut Carré; en même temps, un coup de fusil part, et Gilot tombe blessé à la tête et aux mains. L'accusé qui fut aussitôt arrêté, nia pertinemment d'être l'auteur des blessures, et d'avoir tiré un coup de fusil; une visite domiciliaire eut lieu, et elle amena la découverte d'un fusil nouvellement déchargé, et de deux cornes renfermant des plombs quadrangulaires, exactement semblables à ceux qui furent extraits des blessures de Gilot.

M. Dognée, aîné, défenseur de l'accusé, a soutenu qu'on ne pouvait déclarer son client coupable de tentative d'assassinat, d'abord parce qu'il n'était pas prouvé qu'il eût réellement tiré le coup de fusil, et ensuite parce qu'en tous cas, l'accusé n'avait eu d'autre intention que de blesser légèrement Gilot, et nullement de le tuer. — Le jury a écarté la tentative d'assassinat, et a déclaré l'accusé coupable d'avoir volontairement fait des blessures à Louis Gilot. La cour l'a condamné à 5 ans de prison.

THEATRE.

Hier a eu lieu la représentation au bénéfice de M. Camille. La salle était comble; on nous a même assuré qu'un assez bon nombre de billets avaient été refusés aux bureaux. — A qui faut-il attribuer cet empressement du public dans un temps où, d'ordinaire, il déserte le théâtre? Ce n'est pas, certes, au choix des ouvrages qui ont été représentés; mais les mille et une bêtises, pour me servir d'une expression tout-à-fait de circonstance, que les auteurs ont enchaînées dans leurs adresses insignifiantes, devaient être dites et faites par Victor; Je ne dirai pas qu'il s'en est acquitté d'une manière extraordinaire; il a fait comme toujours, c'est-à-dire que, pendant tout le cours du spectacle, il a fait pouffer de rire toute la salle. On a ri à la première pièce, on a ri davantage à la seconde; cette progression ascendante s'est maintenue à la troisième, et certes s'il y avait eu une quatrième pièce, l'assemblée eût demandé grâce, tant le rire l'avait épuisée; enfin les choses en étaient à tel point, que si Victor, comme il l'a déclaré, était presque

tention d'un disciple de Lavater, d'après un signalement qu'il tenait à la main.

Enfin, bien convaincu qu'il venait de faire une prise importante, il lui dit d'un ton grave: Vous êtes accusé d'avoir volé le cheval que vous avez en votre possession.

Le Gouverneur. — Très bien, monsieur.

Le Magistrat. — D'où êtes-vous et où allez-vous? — R. Je suis de Toronto et je vais au détroit.

D. Où avez-vous acheté ce cheval. — Je l'ai acheté à Toronto.

D. Quel est votre nom? — Je m'appelle François Bond Head.

Le Magistrat s'irritait — Vous êtes un imposteur, vous mentez. Ce nom est celui de notre gouverneur, et notre gouverneur ne vole pas de chevaux.

Le Gouverneur. — C'est vrai, monsieur, mais je ne mens pas, car j'ai l'honneur d'être le gouverneur du Haut-Canada, et je ne crois pas ressembler à un voleur.

Le magistrat apostrophait son prisonnier d'une manière fort peu convenable, et dans sa colère, il se préparait à lui administrer une correction manuelle, quand par bonheur pour celui-ci, son secrétaire entra et constata son identité.

Le pauvre juge se confondit en excuses, et rendit la liberté à son cheval au véritable représentant de sa très-gracieuse majesté.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

— Je suis fautif magistrats, je le reconnais, mais le débitant a les plus grands torts!

— Comment? vous l'avez frustré du prix de sa marchandise; vous l'avez frappé dans son magasin, et c'est à lui que vous attribuez les torts?

— Je suis fautif! mais il connaissait ma passion, et certainement c'est à lui les torts.

— Assez plaignant, expliquez les faits.

honteux de dire et de faire tant de bêtises, nous étions nous-mêmes presque honteux d'en rire comme nous le fisions.

On a donné le 3e. acte de la Muette; eh bien! voyez la fatalité, il nous a fallu rire encore; les acteurs ne savaient point leurs rôles ils en ont dit à peu près la moitié. Nous devons ajouter cependant que ceci ne s'applique point à Mme. St-Ange; elle a chanté son air avec un goût, une pureté qui ont enlevé tous les suffrages.

Il était près d'onze heures, quand le divertissement a commencé. C'était trop tard. Le public était évidemment fatigué, lorsque Mlle. Camille Nique est venue dans le Pas de la Vestale: mais, grâce à la légèreté, à la souplesse, aux poses gracieuses de la jeune Bayadère, il a trouvé encore assez de force pour l'accueillir par des applaudissements.

Aujourd'hui, Victor jouera pour la deuxième et dernière fois. La représentation est au bénéfice de M. Francoz. Elle se compose du deuxième acte du Pré aux Clercs, des Gants Jaunes, du For-l'Évêque et du Gamin de Paris. Victor jouera dans les trois dernières pièces. Nous l'avons vu hier dans le For-l'Évêque, et nous savons déjà combien il y est plaisant dans le rôle de Bibertot. Nous allons le voir aujourd'hui sous les traits de Joseph du Gamin de Paris. Figurez-vous Victor sortant du canal St. Martin, se livrant à mille espiègleries envers le pauvre Bizot; racontant son aventure avec le municipal, ou jouant à la toupie; si, comme moi, le rire ne vous atteint pas déjà, c'est que vous êtes menacé de spleen; mais si vous ne tenez pas absolument à rester splénétique, je vous dirai: allez voir Victor et vous serez bientôt guéri. — Le spectacle qu'on nous promet pour aujourd'hui ne le cède donc en rien à celui d'hier; et les amateurs qui se sont trouvés déçus en se présentant aux bureaux, pourront prendre leur revanche aujourd'hui, en s'y rendant de meilleure heure; car tous ceux qui n'ont pas vu Victor voudront le voir, et tous ceux qui l'ont vu voudront le voir encore.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 20 AVRIL.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Mariages 15, savoir: Entre Guillaume Laurent Joseph Hypolite Massart, rentier, à Jemeppe et Jeanne Josephine Eléonore Clémentine Bouhy, sans profession, rue Lulsi du Collège. — Jean Remacle Siquet, tisserand, rue des Récollets, veuf d'Antoinette Quadt et Marie Joseph Dognée, couturière, rue des Clarisses, veuve de Jean Joseph Châtier. — Jean Joseph Waleffe, cordonnier, sur la Fontaine et Catherine Libert, journalière, en Bèche. — Noël Fréson, garçon brasseur, place St. Jean et Marguerite Simal, sans profession, rue des Clarisses. — Toussaint Gillis, tisserand, rue du Mért, veuf de M. C. Colette et Anne Niserez, journalière, même rue, veuve de Nicolas Louwa. — Toussaint Joseph Hoegné, journalier, rue du Venta et Barbe Elisabeth Boy, journalière, même rue. — Henri Joseph Clignet, journaliste, rue Roture et Ida Remy, journalière, même rue. — Hubert Joseph Bonville, serrurier, rue Saucy, et Elisabeth Dolne, blanchisseuse, même rue. — Jean Frispont, journaliste, faubourg St. Léonard et Marie Joseph Dubois, journaliste, même faubourg. — Denis Coulon, cultivateur, au Laveu et Marie Joseph Dozin, cultivatrice, même rue. — Denis Joseph Sande, armurier, faubourg St. Léonard, veuf de Marie Gertrude Thonon, et Elisabeth Postula, couturière, faubourg St. Gilles. — Hortense Octavie Vercken de Vreuchemen, sans profession, rue des Carmes. — Léonard Joseph Bethier, tisserand à Feneur et Marie Anne Wolters, couturière, rue Ste. Ursule. — Antoine Charles Théophile Fuss, sans profession, derrière St. Jacques et Pauline Thérèse Eugénie Servais, sans profession, faubourg d'Amercoeur. — Jacques Dieudonné Hermon, peintre, faubourg d'Amercoeur et Marie Marguerite Amélie Pérignon, sans profession, même faubourg.

Décès: 2 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir: Jean Herman Coppeneur, âgé de 83 ans, négociant, sur le Marché, veuf de Marie Lucie Jeunelomme. — Jean Nicolas Kepenne, âgé de 74 ans, propriétaire, faubourg St. Léonard, veuf de Marie Isabelle Joseph Debois. — Anne Catherine Lhomme, âgée de 21 ans, journalière, rue Roture.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 21 avril, au bénéfice de M. Francoz, seconde et dernière représentation de M. VICTOR, la dernière représentation du FOR-L'ÉVÊQUE; le GAMIN DE PARIS; les GANTS JAUNES, vaudevilles. — Le 2me. acte du PRÉ AUX CLERCS, opéra.

Un grand divertissement nouveau, dans lequel Mlle. Camille Nique, âgée de 10 ans, dansera le pas de la Vestale: le Pas Provençal, le Pas de la Vestale; 3e le Pas Cosaque; 4e le Pas Styrien, tel qu'il se danse à Paris.

Dimanche 23 avril, avant dernière représentation de la JUIVE.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

La PLACE D'AIDE EN ACCOUCHEMENTS actuellement VACANTE sera mise au concours, mardi 25 courant, à trois heures après-midi.

MM. les étudiants qui désirent concourir, sont priés de se faire inscrire avant cette époque, chez M. ANSIAUX, secrétaire de la faculté de médecine, rue Féronstrée, n° 780.

Le plaignant. — Les foits, ça n'est pas long. Romeuf est entré dans ma boutique, il a bu dix-sept petits verres, il a demandé une demi once de tabac, et quand il s'est agi de payer, il a cherché de mauvaises raisons, et a fini par me bousculer et me battre. Romeuf. — Du tout, M. Decoudre en impose à la justice. C'était un lundi; j'étais et je dis: Père Decoudre, voulez-vous me donner une demi-once à fumer et un petit verre? Il n'y avait pas d'équivoque, je disais: voulez-vous me donner, forme polie, vu que j'étais sans menue monnaie.

M. Decoudre. — Oui, faite de grosses pièces.

Romeuf. — Enfin, suffit; il verse, je bois. En voulez-vous encore un? qu'il me dit. J'allume ma pipe, il verse, on cause, et le voilà qui me parle d'un tas de choses sur le tabac, disant que c'était le délice des héros; à preuve que Napoléon en prenait dans sa poche, que Frédéric-le-Grand faisait des économies pour en avoir, et que pour faire le plus bel éloge de Charles XII, Voltaire ne l'appelle que le héros de Puc l' tabac. (Hilarité dans l'auditoire.)

Comme l'homme tout ça, que je lui dis. Napoléon, je l'ai vu à Franconi; Frédéric, M. Chéri le joue très-bien bien à la Galté; et pour le héros de Puc l' tabac, M. Tautin y a l'issé un nom immortel.

Comme on n'a peut pas nécessairement parler sans boire, M. Decoudre de petit verre en petit verre, m'en avait fait une amitié de dix-sept. C'est bon! fallait rentrer. Adieu, que je dis, ça sera une autre fois à mon tour, car vos histoires sont joliment farces.

La-dessus il se lève comme un furibond. — 35 sous et demi, qui m'erie en s'mettant en manière de volet par devant la porte. Moi, j'ris, je l'pousse d'estime et y tombe avec la chandelle dans sa poudre. Heureusement que ça n'a pas fait explosion.

Les témoins racontent la scène à peu près de même: Romeuf, qui était presque en état d'ivresse, a, du reste, satisfait le lendemain le débitant; depuis un mois il est arrêté, et le tribunal usant d'indulgence, ne le condamne pour tapage qu'à 16 frs. d'amende et aux dépens.

Sans rancune, père Decoudre! dit Romeuf en se retirant; vos histoires sont joliment farces, (Le Droit.)

LE GOUVERNEUR DU HAUT-CANADA.

Sir Head, gouverneur du Haut Canada, étant dernièrement en tournée dans l'Ouest, près de Sandwich, prit une route différente de celle qu'il suivait son secrétaire et son domestique, mit pied à terre dans un petit village, confia son cheval, tout couvert de boue et dans les environs, à son valet, et alla faire une courte excursion à l'instant même devant le magistrat du lieu. Celui-ci, les yeux armés d'une double paire de lunettes, examina le prisonnier avec l'at-



ANNONCES.

ADMINISTRATION DE LA BANQUE LIÉGEOISE.

LE CONSEIL GÉNÉRAL a décidé qu'une émission de DEUX CENTS ACTIONS aura lieu par souscription, à la prime de SEIZE POUR CENT sur le capital nominal de mille francs.

La souscription sera OUVERTE LE LUNDI PREMIER MAI, A NEUF HEURES DU MATIN, et FERMÉE A TROIS HEURES DE RELEVÉE.

La prime devra être payée dans la première quinzaine du mois de mai, sous peine de déchéance.

Les deux dixièmes du montant des actions seront payés dans le courant du mois de juin, pour porter intérêt au profit des actionnaires à dater du 1er juillet.

Les actions nouvelles auront, comme les anciennes, droit au dividende, résultant des bénéfices de l'année.

Les demandes d'actions seront faites par écrit, et remises au bureau de la direction, dans une boîte à deux serrures; elles porteront sur l'adresse le mot souscription. Si les demandes d'actions dépassent le nombre de celles à émettre, la répartition en sera faite par le conseil d'après les demandes. Les actionnaires seront admis conformément à l'art. 11 des statuts.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A SURENCHÉRIR

MAISON DE COMMERCE,

TRÈS-AVANTAGEUSEMENT SITUÉE, RUE DU PONT-D'ILE, N° 842, A LIÈGE,

Adjugée provisoirement au prix de 17,000 frs.

Elle est composée de deux bâtiments spacieux, avec boutique, 12 pièces, cour, offices, 3 caves, 3 pompes.

Jusqu'inclus le 28 AVRIL 1837, on peut surenchérir d'un 20<sup>e</sup>, en l'étude du notaire PARMENTIER, à Liège.

Il y a beaucoup de facilités pour le paiement, le PRIX DEMEURANT en majeure partie, CONSTITUÉ EN RENTE.

VENTE APRÈS DÉGÈS.

Les 25 et 26 avril, à 2 heures après midi, le notaire BERTRAND, vendra au comptant, en la maison cotée 128, rue derrière St-Martin-en-Ile, à Liège, BEAUCOUP DE LINGES, LITS, MATELATS, COUVERTURES et habillemens de femme, batterie de cuisine, porcelaine, HORLOGE et une quantité de BEAUX MEUBLES en chêne, tels que buffet à glace, commodes, garde-robes, bois de lit, tables, chaises et autres objets.

LA BELLE MAISON DE COMMERCE, avec cour, bâtiment, grand jardin, etc., rue Puits-en-Sock, n° 922, sera vendu, définitivement sans réserve d'infirmité, le 28 avril courant à 10 heures, devant M. le juge-de-peace du quartier de l'Est, en son bureau, rue Neuf derrière le Palais, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire, sur la mise à prix de VINGT-CINQ-MILLE FRANCS.

S'adresser pour la voir, tous les jours de 9 heures à midi, au n° 400 rue Puits-en-Sock, et pour les conditions en l'étude dudit notaire.

TIRAGE IRRÉVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions, fr. 120.

Une action, fr. 20.

Dix-sept actions, fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHIE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000 2,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V. DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.

Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du tirage, francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur général à Francfort sur Mein.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

EXTRAIT DE JUGEMENT.

Par jugement du 23 mars 1837, enregistré, le tribunal déclare Gilles BRONCKART, négociant, demeurant à Liège, rue Puits-en-Sock, en état de faillite, dont il fixe l'ouverture au 28 février 1837; nomme M. Pirlot juge, pour remplir les fonctions de commissaire, et M. Florent Martial, négociant à Liège, pour remplir les fonctions d'agent; ordonne l'apposition des scellés, et le dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour dette.

Nota. — Le juge-commissaire de cette faillite invite les créanciers à comparaître devant lui le mardi 2 mai 1837, à 3 heures de relevée, au local du tribunal de commerce à Liège, à l'effet de lui présenter une liste de candidats pour la nomination d'un syndic provisoire.

PILULES ECOSSAISES

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissemens et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder.

Prix: 1 fr. 60 cent la boîte avec une instruction plus détaillée.

Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

VILLE DE LIÈGE.

EMPRUNT POUR LES PILLAGES DE MARS 1831.

Les bourgmestre et échevins informant les intéressés que le 25 avril courant, à quatre heures de relevée, il sera procédé publiquement, dans la salle des séances du conseil communal, à un tirage au sort pour l'amortissement de vingt-huit obligations dudit emprunt.

Liège, le 14 avril 1837.

Le président Louis JAMME

Par le collègue, le secrétaire, DEMANY.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de la caisse de retraite pour le premier trimestre 1837, est ouvert à son bureau.

BOURSES.

PARIS, LE 19 AVRIL.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belq. Empr. 1832, Banque de Belg., etc.

LONDRES, LE 18 AVRIL.

Table of London market data including 3 1/2 consolidés, Bel. Empr. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne, Cortès, Différées, Passives, Russie, Brésil, Emp. 1834, etc.

BRUXELLES, LE 20 AVRIL.

Table of Brussels market data including COURS, Emp. Rotsch., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Fleuu., Act. Banq. fonc., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Sclessin., Act. Entr. Indust., Act. Gh. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Louch., Act. Che de fer., Act. S. de Venne., Act. bat. à V. Abr., Act. S. St. Léona., Act. S. Chatelin., Act. S. Verreries., Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie., Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries., Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis., Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges., Act. H. F. Monc., Act. lib. Meline., Act. S. act. réun., Act. S. de Fleu., Act. Ebénierie., Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos., etc.

MARCHE DE LIÈGE DU 20 AVRIL 1837.

Table of Liege market data including Froment vieux, l'hectolitre, Seigle vieux, id.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.